

Maire rural, un engagement total

Les élections municipales se tiendront le 15 mars pour le premier tour et le 22 mars pour le second. Tous les électeurs de plus de 18 ans inscrits sur les listes sont appelés à aller déposer le bulletin de leur choix dans les urnes pour désigner leurs représentants municipaux pour 6 ans. Pour ce scrutin, toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants, devront présenter des listes paritaires. Pour les territoires ruraux qui regroupent aujourd'hui 33 % de la population française, soit 21,5 millions d'habitants répartis dans 30 710 communes, ces élections représentent un enjeu de taille.



Maire passionné depuis 31 ans et nouvellement président par intérim de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Jean-Paul Carteret porte un regard engagé sur l'état des communes rurales à l'approche des municipales.

Comment se portent aujourd'hui les communes rurales ?

Jean-Paul Carteret : « Les communes rurales vivent, mais elles sont fragilisées. Ce qui me préoccupe le plus, c'est le vieillissement de la population. Dans ma commune, pour la première fois depuis 25 ans, nous n'avons enregistré aucune naissance cette année, cela en dit beaucoup. C'est navrant, car sans enfants, sans école, un territoire s'étiolle. Par ailleurs, nous subissons depuis des années la métropolisation et la concentration des services dans les villes moyennes. Entre deux centralités, il peut y avoir 80 ou 100 kilomètres. Si l'on veut que des familles s'installent, il faut absolument que le territoire bénéficie de services : école, santé, commerces. L'école reste le levier principal de l'aménagement et de l'attractivité du territoire. »

Fait-on face à une crise de l'engagement pour ces municipales ?

J-P.C. : « Oui, il existe une crise de l'engagement, mais elle dépasse largement la question des municipales. Chez les maires ruraux, cela fait des années que l'on alerte sur ce phénomène. Les gens s'engagent moins dans les associations, moins dans la vie collective en général, j'observe un individualisme marqué. Être maire, ce n'est pas un simple titre : il faut aimer les gens. C'est un engagement total, de jour comme de nuit. On peut être appelé à 2 heures du matin pour un drame, passer une journée avec les pompiers lors d'un accident, gérer des tensions de voisinage. Selon moi, il n'existe pas de crise particulière sur les listes des municipales 2026, il y aura des candidats partout, seules quelques

communes feront peut-être exception et n'auront pas de candidats cette année. Quoi qu'il en soit, ces exceptions n'ont selon moi rien à voir avec la loi sur la parité qui a été mise en place. Les modalités de scrutin amènent les femmes au pouvoir, et c'est très bien. Dans l'ensemble, en France, il y aura des candidats et des candidates, et très peu de communes où il n'y aura personne. »

Quels sont les principaux défis des maires ruraux ?

J-P.C. : « La préservation des services existants en milieu rural est une priorité absolue. Il faut les maintenir à tout prix, et en développer de nouveaux. On parle de déserts médicaux, mais les médecins nous disent autre chose : « Ce n'est pas dans les déserts médicaux qu'on ne veut pas aller, c'est dans les déserts ». Ils ont besoin d'une école pour leurs enfants, de services, d'un cadre de vie structuré. Mon combat est de conserver ces services. D'ailleurs, France Services a aidé beaucoup de communes rurales. Certes, ce n'est pas parfait, mais c'est le dispositif le plus apprécié des Français. Mais les candidats doivent être capables de créer de nouveaux projets, de s'engager à part entière. Des questions subsistent et restent prioritaires à l'échelle d'un territoire : les jeunes, la forêt, les personnes âgées, l'insécurité, la préservation du patrimoine... Tous ces sujets restent des préoccupations centrales. Il faut être prêt. »

Quelle place tient l'agriculture dans la politique des maires ruraux ?

J-P.C. : « Il nous paraît évident de soutenir les agriculteurs qui entretiennent nos territoires, les paysages, les terres, les espaces naturels. Dans l'ensemble, la transition écologique passe par la ruralité. Les éoliennes, le photovoltaïque, les forêts, l'eau, les terres agricoles, tout cela est chez nous. Les agriculteurs entretiennent les aménités rurales



▲ Jean-Paul Carteret est maire de la commune de Lavoncourt (Haute-Saône) depuis 1995, président par intérim des maires ruraux de France.

par leur travail. Si l'on veut garder des territoires vivants, il faut soutenir ces dynamiques et encourager l'engagement collectif. De mon côté, en tant que fils de paysans, je soutiens les agriculteurs car je comprends bon nombre de leurs problématiques. Ils se tournent d'ailleurs souvent vers le maire. Je leur fais comprendre notre solidarité, dans un premier temps, et je les aide avec les moyens dont je dispose. »

Qu'attendez-vous pour les communes rurales dans les années à venir ?

J-P.C. : « Je souhaite que s'opère une reconnaissance concrète de la part de l'État. La dotation globale de fonctionnement est une dotation de l'État calculée surtout sur le nombre d'habitants des communes. Or, nos charges ne diminuent pas avec la baisse démographique : routes, réseaux, espaces naturels restent à entretenir. La notion d'espace devrait être prise en compte, pas seulement le nombre d'habitants. »

Charlotte Bayon



▲ Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50 % pour la liste arrivée en tête) à deux tours.

PORTRAITS / L'un vient de prendre sa retraite et le second est encore salarié sur la ferme familiale, ils se présentent en tant que tête de liste pour les élections municipales dans leur commune.

Ces agriculteurs drômois candidats aux municipales



▲ Bruno Darnaud.

Ancien arboriculteur et retraité depuis début janvier, Bruno Darnaud est bien connu du monde agricole puisqu'il portait aussi jusqu'en début d'année les casquettes de président de l'AOP pêches et abricots de France et de la gouvernance économique des fruits et légumes (Gefel). À peine retraité, il remonte en selle en proposant la liste

« Avenir Rochelain » à La Roche-de-Glun, commune de 3 600 habitants au sein de laquelle il a passé toute sa vie et sa carrière. « J'ai toujours été attiré par le collectif, ça s'est traduit à travers mes engagements professionnels. Ça a toujours été une priorité. Avec mon temps libre, je vais pouvoir consacrer la même énergie et la même passion que j'ai mises dans mon métier et les mettre à disposition de la commune, explique-t-il. La Maison de santé est un enjeu majeur. Nous devons organiser l'arrivée de nouvelles professions médicales dans la commune. » L'attractivité de La Roche-de-Glun lui tient aussi à cœur. « Nous avons beau être sur un territoire périurbain, 50 % du territoire est occupé par l'agriculture. Je souhaite travailler à conserver un équilibre, déclare Bruno Darnaud. Nous avons le bassin des Musards à mettre en avant, c'est un joyau au cœur de la commune à valoriser. Le territoire possède aussi la particularité de se situer au milieu d'un fleuve. Avec ma liste, je souhaite réveiller La Roche-de-Glun. » Selon lui, ce travail passe par une meilleure représentativité au sein de la communauté de communes Arche Agglo qui englobe 41 communes. L'ancien agriculteur souhaite aussi « retrouver du lien avec les habitants via la vingtaine d'associations sur la commune ».

Pour cela, il met en avant le dialogue et la médiation. Il encourage ses confrères agriculteurs à s'engager au sein de la vie publique. « C'est un point négligé aujourd'hui, on est souvent débordé par nos métiers. J'étais engagé en organisations professionnelles mais je pense que c'est une erreur de ne pas m'être engagé avant dans les conseils municipaux. Il ne faut pas laisser les autres décider pour soi-même. Il faut faire cet effort car la vie dépasse le cadre de l'exploitation. On le voit avec des sujets comme le réchauffement climatique et l'eau : nous avons des choses à dire. » Bruno Darnaud se réjouit de pouvoir compter 27 élus sur la commune et de respecter la parité homme-femme. Face à lui, la liste « La Roche-de-Glun s'engager pour demain » menée par Olivier Vallette.

Lui aussi fait partie d'une famille présente depuis plusieurs générations sur la commune. Philippe Breynat, aujourd'hui ouvrier agricole de la ferme familiale, le Gaec de Simiane, se présente en tant que tête de liste à Vaunaveys-la-Rochette. L'agriculteur n'est pas novice en politique puisqu'il est premier adjoint sortant dans le village. En parallèle, le Drômois assure la présidence de l'association drômoise des agriculteurs en réseaux d'irrigation



▲ Philippe Breynat.

individuels (Adarii) depuis de longues années. « Il faut des agriculteurs pour représenter les communes rurales, estime Philippe Breynat, attaché à ce village de 615 habitants. Nous sommes trois agriculteurs et une agricultrice sur la liste que je représente. Pour préserver la ruralité, nous luttons pour ne pas être envahis par de grands lotissements. Nous préservons le foncier afin que la commune reste à taille

humaine. » Autre axe pour le candidat : l'école du village. « C'est important de la conserver. Les effectifs varient entre trente et quarante enfants. Avec seulement deux classes, ce n'est pas toujours facile de la faire perdurer. Les petits de la maternelle partent dans des villages voisins mais nous avons passé des conventions spécifiques pour que les enfants reviennent en primaire, explique la tête de liste de « Ensemble pour Vaunaveys-la-Rochette ». L'école, ça pousse les citoyens à s'impliquer dans la vie du village. » L'agriculteur confie que « ça devient vraiment compliqué de s'engager avec toutes les normes et les lois ». Toutefois, Philippe Breynat s'y retrouve. « Je m'occupe de beaucoup d'associations car j'aime le contact avec les gens. Je m'engage pour réunir les gens et pour conserver la ruralité du village. » Parmi les projets du mandat : construire une aire de jeu, renforcer la toiture de l'école et construire un hangar pour les agents communaux « si les subventions le permettent ». Face à lui, la liste de Steve Paniel, « Tous acteurs en 2026 ». ■

M.Eymin

MODE D'EMPLOI / Les électeurs français sont appelés à se rendre aux urnes les 15 et 22 mars pour désigner leurs conseillers municipaux. La principale nouveauté de ce scrutin concerne les communes de moins de 1 000 habitants qui, conformément à la loi du 21 mai 2025, devront présenter des listes paritaires et respecter l'alternance homme-femme (ou inversement), comme c'est déjà le cas dans les autres communes.

Des listes paritaires dans toutes les communes

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux 25 000 communes de moins de 1 000 habitants, qui représentent 70 % des communes françaises. C'est la principale nouveauté de ce scrutin. « Les objectifs de cette évolution sont d'harmoniser le mode de scrutin entre toutes les communes et de renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6 % de femmes. Un autre objectif est de répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent », explique le ministère de l'Intérieur.

Scrutin de liste

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50 % pour la liste arrivée en tête) à deux tours.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter et de supprimer des noms ni de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. Afin de faciliter la constitution des listes dans les communes de moins de 1 000 habitants, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

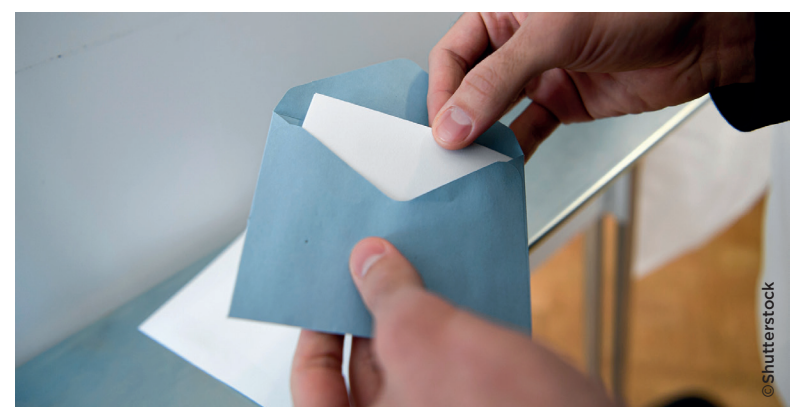
Les conseillers municipaux

Les élections municipales et communautaires servent à élire les membres des conseils municipaux, lesquels désignent ensuite le maire, ainsi que les conseillers communautaires chargés de représenter

les communes au sein des intercommunalités. Le nombre de conseillers municipaux à élire varie en fonction de la population de la commune : il s'étend de 7 pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour celles comptant 300 000 habitants ou davantage. Le scrutin détermine également la composition des conseils communautaires, chargés de représenter les communes au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : intercommunalités, communautés de communes, d'agglomération, etc. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les candidats aux fonctions de conseiller communautaire figurent sur une liste séparée, mais incluse sur le même bulletin de vote. Dans les plus petites communes, le maire et, le cas échéant, son premier adjoint, sont automatiquement conseillers communautaires.

Qui vote ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales, il faut avoir au moins 18 ans, être de



▲ Pour pouvoir voter aux élections municipales, il faut avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils et politiques.

nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils et politiques. Un électeur dans l'incapacité de se déplacer le jour du vote peut faire une demande de procuration. Cette dernière peut se faire entièrement

C.D.